



Conseil Municipal :

Séance du 11 décembre 2023

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AGON, ARNOULD, FLAMBEAUX, L'HUILLIER, PELTIER, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN et VALSESIA.

Absents: Mesdames CANON, VILLEDIEU et M. NENIN PAS DE PROCURATION
M. DOUCOUDRAY procuration à M. VALSESIA.

Secrétaire : M. VALSESIA Hervé.

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement sur le budget de l'exercice 2024 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2023, déduction faite du remboursement de la dette.
- Accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP pour 2024.
- Instaure la PPA (prime sur le pouvoir d'achat) pour les agents de la Collectivité, M. VALSESIA ne prend part ni au débat ni au vote.
- Décide d'une ouverture de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement du BP 2023.
- Accepte un chèque en remboursement de versements effectués à tort par la CPAM.
- Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement des travaux de rénovation énergétique d'un logement communal.
- Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'activités des services et du compte administratif 2022 d'Ardenne Métropole approuvés par délibération du Conseil Communautaire.

- Approuve la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

➤ **Questions diverses :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Retient l'entreprise LACAILLE pour la réfection du toit de la Mairie (2 abstentions).
- Accepte le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la mise en place d'une écluse rue du point du jour et s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien des équipements créés dans le cadre de cet aménagement sécuritaire.
- Accepte l'encaissement d'un chèque de 500 € concernant une vente de bois à l'entreprise KLEIN.

Le Maire informe des devis reçus pour la réfection des puits de lumière sur la toiture de l'école et du coût de remplacement d'un sèche mains homologué petite enfance.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.